



Syndicat Intercommunal
du Grand Vallat

N°24.04.26

Présents	10
Pouvoirs	1
Absents Excusés	

OBJET :
PROTECTION
SOCIALE
COMPLÉMENTAIRE :
ADHÉSION À LA
CONVENTION DE
PARTICIPATION
PRÉVOYANCE 2025-
2030 DU CDG13

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 28/10/2024
Reçu en préfecture le 28/10/2024
Publié le
ID : 013-241300425-20241024-24_04_26-DE



L'an deux mille vingt-quatre, vingt-quatre octobre,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du SIGV sous la présidence de Madame VENTRON Amapola.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation du Comité Syndical : 18 octobre 2024

MEMBRES PRESENTS : Amapola VENTRON, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Corinne LE MEUT, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Sylvie SOUCHON, Christian TANTI et Dominique VALÉRA.

POUVOIRS : Richard MALLIÉ à Evelyne LOUIS

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n° 0424 du Conseil d'Administration du CDG 13 en date du 16 janvier 2024 autorisant le lancement d'une procédure de consultation pour les risques santé et prévoyance pour le compte des collectivités et établissements publics du département des Bouches-du-Rhône,

Vu la décision de la collectivité de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône (CDG 13),

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial d

Vu la délibération n° 2824 du Conseil d'Administration du CDG 13 en date du 25 juin 2024 portant attribution des conventions de participation relatives à la protection sociale complémentaire (PSC) pour les risques prévoyance et santé 2025 – 2030,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 octobre 2024,

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Considérant que l'offre proposée par le CDG 13 est facultative et que les agents sont libres d'y adhérer,

Considérant que la prévoyance permet de garantir la perte éventuelle de revenus pour la partie traitement ainsi que le volet régime indemnitaire (IFSE à l'exception du CIA), et que la couverture des risques assure l'incapacité de travail, l'invalidité permanente, décès toutes causes, et en option au choix de l'agent, complément incapacité de travail, perte de retraite, complément décès toutes causes,

Considérant que la participation financière du Syndicat Intercommunal sera accordée exclusivement dans le cadre du contrat conclu entre le CDG 13 et la société d'Assurance ALLIANZ Vie par l'intermédiaire en assurance COLLECTEAM en prévoyance,

Considérant que cette offre pour le risque prévoyance prend effet à compter du 1er janvier 2025 pour une période de 6 ans prorogable une année pour des motifs d'intérêt général,

LE COMITÉ SYNDICAL

Ouï l'exposé de Madame la Présidente

Après avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'adhérer à la convention de participation conclue entre le CDG 13 et la société d'Assurance ALLIANZ Vie par l'intermédiaire en assurance COLLECTEAM pour le risque prévoyance,

Décide d'accorder une participation financière aux agents titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance. Le niveau de participation sera fixé comme suit de 7.00 euros par mois et par agent.

Prend acte que l'adhésion à la convention de participation est incluse dans la cotisation additionnelle des collectivités et établissements affiliés au CDG 13,

Autorise la Présidente à signer le contrat collectif en Prévoyance et tout acte pris en application de la présente,

Inscrit au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

CS du 24/10/2024
Délibération du 24.04.26

Envoyé en préfecture le 28/10/2024
Reçu en préfecture le 28/10/2024
Publié le
ID : 013-241300425-20241024-24_04_26-DE



Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par la
Présidente, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le : et de la
publication le :



Amapola VENTRON,
Présidente

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le



ID : 013-241300425-20241024-24_04_26-DE



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV
Utilisateur : CAUHAPE Florence

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	24_04_26
Objet :	PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATON PRÉVOYANCE 2025-2030 DU CDG13
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	013-241300425-20241024-24_04_26-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 013-241300425-20241024-24_04_26-DE-1-1_0.xml	text/xml	926 o
Document principal (Délibération) Nom original : 24.04.26 Protection sociale complémentaire.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20241024-24_04_26-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2024 à 10h15min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2024 à 10h15min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2024 à 10h15min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2024 à 10h15min53s	Reçu par le MI le 2024-10-28